SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° **2012 - 10**

Séance du **30 MARS 2012**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR

L'An deux mille douze, le trente mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la Salle des Audiences de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. J. GRISEL, TERNISIEN, VAN HULLE, FRANCOIS, POLLET, HADOUX, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, Y. GRISEL, CHAUVET, CARON, VASSET, LEGRAND, Mme HOUZARD, BESSIERE, BARDEL, DELAMARE, LEVILLAIN, BECASSE, JOACHIMSMANN, JOFFROY, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, Mme BLEAUDY, LEGER, VATEY, SAUMON, MARTIN, DEFOY, ROCHE, TROLEY, SAUTEUR, COULOMBEL, PETIT, MOLMY, BEUX, SEIGNEUR, LE BLOND, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, CLEMENT GRANDCOURT, DUCROCQ, LESUEUR, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LEBOURG, BLOC, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, GRESSENT, LESELLIER, POISSANT, LABARD, VASSE, MERVILLE, Mme FURON-BATAILLE, LEGOUBEY, GAINVILLE, Mme SUITNER, Mme LORPHELIN, PICARD et VASSELIN,

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. WATTIEZ, ERDF – collectivités locales,
- M. NADJAR, ERDF,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- MM. GREGOIRE et CHARTIER, cabinet MAZARS,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

../..

<u>OBJET</u> : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR

Monsieur le Président expose que le Receveur lui a remis son compte de gestion.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'approuver les comptes du receveur.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY

Code Général Des Collectivités Territoriales
REÇU LE
11 AVR. 2012
PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME